

que cela ne sera pas dit mais je suis certain que personne de ce côté-ci de la Chambre ne niera l'excellence, en principe, de cette mesure qui tendra à alléger le chômage. Ce qui s'est dit plus tôt,—et j'espère que je n'enfreins pas le Règlement en en parlant, monsieur le président,—n'était pas une critique à l'égard de cette mesure particulière mais constituait une discussion sur le chômage en général.

En décomposant en plusieurs catégories les montants qui ont été dépensés pour le logement, le ministre a dit, je crois, qu'environ 392 millions y avaient été affectés sur quelque 400 millions; il reste par conséquent environ 8 millions de disponibles. Au fait, en chiffres ronds, le gouvernement a dépensé quelque 400 millions au titre du logement depuis qu'il est entré en fonctions.

L'hon. M. Green: Pardon, le quart de cette somme avait déjà été dépensé quand nous avons assumé le pouvoir.

L'hon. M. Chevrier: En effet. Si j'ai bien compris, le ministre a dit que, lorsque le gouvernement est entré en fonctions, il restait environ 150 millions sur les 250 millions primitivement affectés par le gouvernement précédent. Voici ce à quoi je veux en venir: quelle qu'ait été la dépense dans l'intervalle écoulé à compter de février jusqu'à mars, le nombre des chômeurs s'était accru d'environ 70,000 au Canada. En fait, les chiffres cités par mon collègue, l'honorable député d'Essex-Est, révèlent qu'en mars, dernière période sur laquelle nous possédons des données, le nombre des chômeurs avait atteint 600,000. La présente mesure va se révéler utile, je n'en doute pas, mais, à notre avis, elle n'est pas suffisante. On doit proposer des mesures supplémentaires.

De façon plus précise, le projet de résolution qui nous occupe en ce moment vise à porter de 400 à 750 millions le montant global qui peut être payé sur le Fonds du revenu consolidé au titre du premier paragraphe de l'article 22 de la loi nationale sur l'habitation. On nous demande d'avancer ces fonds à la Société centrale d'hypothèques et de logement afin de consentir des prêts dont le ministre a donné tout à l'heure le détail, sous quatre rubriques, ainsi qu'il suit: prêts consentis par les agences, prêts directs aux petits centres, prêts aux sociétés à dividendes limités, prêts aux entreprises de construction et entreprises analogues. Cette mesure vise aussi à faire consentir des prêts aux termes de l'article 40 et du paragraphe 40 (a) de la loi, c'est-à-dire aux termes de l'article grâce auquel la Société centrale d'hypothèques et de logement a pu consentir un très grand nombre des prêts qu'on appelle généralement des prêts consentis par les agences.

Le ministre, au début de cette semaine, répondant à une question, déclarait que presque tous les fonds déjà votés par le parlement étaient déjà épuisés et qu'il ne restait qu'un solde minime, soit 8 millions. Je comprends bien la situation. Cela revient à dire qu'à moins que le parlement ne mette d'autre argent à la disposition de la Société centrale, celle-ci devra suspendre ses opérations de prêts. Nous de l'opposition officielle, jugeant ce résultat peu désirable, avons tout à fait l'intention d'appuyer ce projet de résolution et de faciliter son adoption par le comité, comme aussi de faciliter l'adoption du projet de loi correspondant. Cependant, si nous acceptons la résolution, il ne faut pas en conclure que nous n'avons rien à dire sur le problème du logement en général car nous savons que les fonds qui seront mis à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement seront utilisés pour diverses catégories de prêts et que la Société elle-même n'est qu'une des nombreuses institutions financières qui placent habituellement leurs fonds dans des hypothèques. Par conséquent, puisqu'on augmente les fonds mis à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement, l'occasion se prête à un examen de la situation du logement en général et c'est ce que je voudrais faire maintenant en m'arrêtant à certains points aussi brièvement que possible, en m'en tenant aux faits.

A ce sujet, je crois devoir donner un avertissement car il ressort clairement des déclarations qu'ont faites le premier ministre et d'autres membres éminents du parti conservateur durant la campagne électorale qu'à leur avis la mise en disponibilité de sommes appréciables pour le logement a été d'un très précieux secours à notre économie. Je ne nie pas que les prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement aient eu des effets salutaires sur l'industrie de la construction mais, en consultant les chiffres des prêts hypothécaires au Canada l'an dernier, je me demande si l'intervention du gouvernement dans un domaine qui jusqu'ici était occupé presque exclusivement par des institutions particulières n'a pas eu simplement pour effet d'encourager ces institutions à rechercher d'autres formes d'investissements.

J'ai ici la statistique de l'habitation canadienne relative au quatrième trimestre de 1957, publiée par la Société centrale d'hypothèques et de logement. On y trouve un certain nombre de renseignements que j'aimerais soumettre à l'attention du comité. On y constate tout d'abord qu'en 1957 les